

Déclaration d'une liaison par autocar ≤ 100 km

Partie 1 : Eléments obligatoires (publiés sur le site de l'Arafer)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	CARS FAURE
Raison sociale de l'entreprise	SAS
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	2014/82/0001136
Département d'établissement de l'entreprise	ISERE 38

Liaison déclarée	
<p>S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées :</p> <ul style="list-style-type: none"> Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés Diminution de temps de parcours d'au moins 10% Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés 	
<p>Origine² de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>10 Place de la Gare, 01500 AMBERIEU EN BUGEY - 45.954240, 5.341795</p>
<p>Destination³ de la liaison <i>(adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)</i></p>	<p>Aéroport Lyon Saint exupéry Gare routière 69 124 COLOMBIER SAUGNIEU - 45.719101, 5.079496</p>

¹ « Les entreprises de transports public de personnes établies sur le territoire national doivent être inscrites à un registre tenu par les autorités de l'Etat dans les conditions prévues par l'article L. 1421-1. L'inscription à ce registre peut être subordonnée à des conditions d'établissement, d'honorabilité professionnelle, de capacité financière et de capacité professionnelle selon des modalités fixées par décret en Conseil d'Etat »

² Extrémité 1 de la liaison concernée

³ Extrémité 2 de la liaison concernée

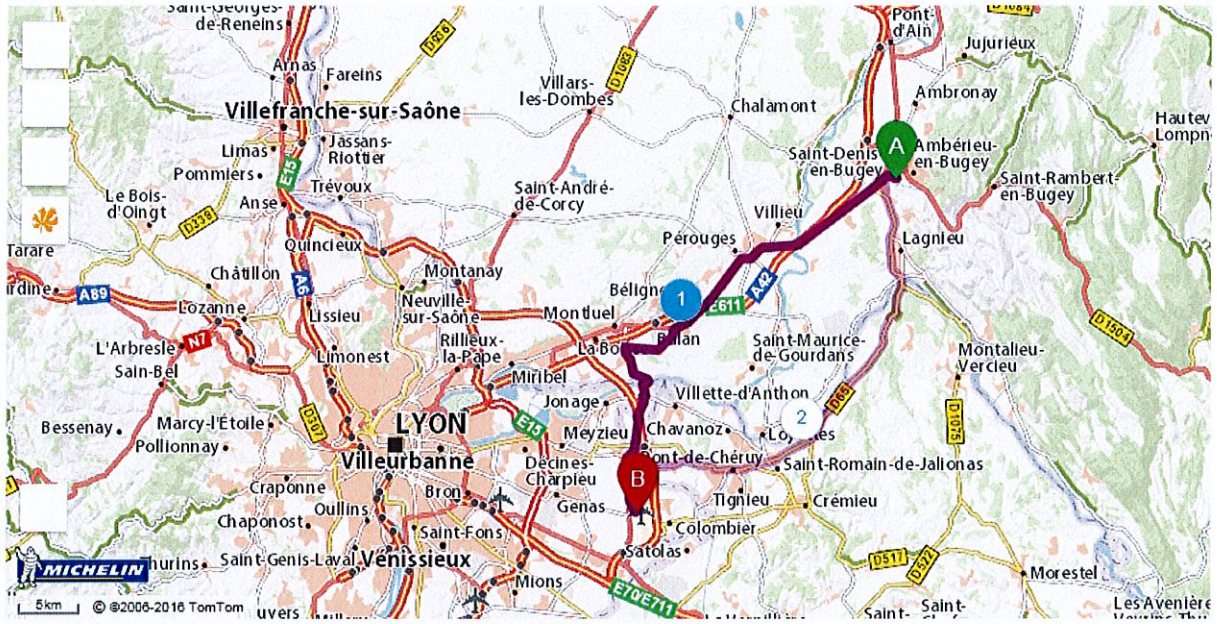
Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) : n° 1 Nom(s) du(des) fichier(s) : ANNEXE 1
Temps de parcours <small>en heures et minutes</small>	45 MINUTES
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire	Pièce(s) jointe(s) : n° 2 Nom(s) du(des) fichier(s) : ANNEXE 2

DECLARATION ARAFER

**ENTREPRISE : CARS FAURE
AMBERIEU / SAINT EXUPERY
Jours de fonctionnement : Quotidien
Capacité des autocars : 57 places**

AMBERIEU	LYON SAINT EXUPERY	LYON SAINT EXUPERY	AMBERIEU
04:45	05:30	12:00	12:45
05:15	06:00	12:30	13:15
05:45	06:30	13:00	13:45
14:45	15:30	23:00	23:45
15:15	16:00	23:30	00:15
15:45	16:30	00:00	00:45

Nombre d'Aller/retour quotidien	6
Capacité des autocars	57
Fréquence ³ et volume maximum de places proposées à la vente, pour chaque horaire ou plage horaire	249660



2 itinéraires possibles : 🚗 Ambérieu-en-Bugey → Colombier ☆ Ajouter aux favoris

1 Via D1084 D61

2 Via D65 D517

43.7 km	44.6 km
01h46	01h14
4,20 €	4,66 €